Jean Delisle

DES TRADUCTEURS VICTIMES DE LA CENSURE



Photo: Illustration: Christian Tiffet

À certaines périodes de leur histoire, des sociétés ou des institutions deviennent des lieux opprimants, où règne un écrasant conformisme idéologique. Le carcan du prêt-à-penser qu'elles imposent empêche l'individu d'évoluer et de remettre en question des « vérités » jugées immuables, que ce soit dans les domaines scientifique, politique, social ou religieux. Le dogmatisme sclérose la pensée. Les théocraties et les idéologies totalitaires sont des exemples de tels carcans.

Il est souvent risqué de prendre la parole et d'exprimer des opinions qui vont à contre-courant de la pensée hégémonique. Plus d'un traducteur en a fait l'expérience en repoussant les limites du pouvoir-dire au point de faire chanceler les bases de l'orthodoxie. Traduire n'est pas toujours un acte neutre. La prise de parole, même d'une parole relayée comme la traduction, peut être lourde de conséquences. En voici quelques exemples.

Le traducteur japonais Hitoshi Igarashi, 44 ans, a été tué de plusieurs coups de couteau le 12 juillet 1991 devant la porte de son bureau à l'Université Tsukuba, au nord-est de Tokyo, pour avoir traduit le roman de Salman Rushdie, Les Versets sataniques. Le professeur Igarashi travaillait pourtant au rapprochement des cultures et à une meilleure compréhension entre les peuples, comme en font foi ses deux ouvrages La Renaissance islamique et Médecine et sagesse de l'Orient. Pour sa part, le traducteur italien Ettore Capriolo, alors âgé de 61 ans, avait survécu, neuf jours plus tôt, à un attentat similaire à l'arme blanche dans son appartement de Milan. Son assaillant était iranien.

En Azerbaïdjan, le journaliste-traducteur Avez Zeinally est accusé en 2007 d'« incitation à la haine religieuse, nationale et raciale » pour avoir traduit en azéri Mon combat d'Adolf Hitler. Le tribunal lui interdit de quitter Baku et le condamne à deux ans de « travail réparateur », c'est-à-dire à verser au gouvernement 20 % de son salaire. Traduire un auteur n'implique pas que l'on adhère forcément à ses idées. Le messager peut-il être tenu responsable de la teneur du message? Ce traducteur et ceux de Rushdie l'ont été.

Croyances religieuses dérangeantes

En Iran, le musulman Mehdi Debadj se convertit au protestantisme à la fin des années 1960 et entreprend de traduire la Bible, tout en poursuivant une carrière de professeur. L'attitude des autorités iraniennes à l'égard des religions autres que l'islam est ambiguë. Les seules religions tolérées par la constitution du pays sont le christianisme, le judaïsme et un culte préislamique encore professé de nos jours par les parsis, le zoroastrisme. En théorie, ces petites communautés disposent de représentants au Parlement et sont autorisées à pratiquer leur culte, à éduquer leurs enfants dans leurs croyances et à avoir leurs propres écoles. En pratique, elles font face à mille et une tracasseries administratives et à diverses formes de harcèlement de la part des autorités. Une forte discrimination envers les minorités religieuses existe en Iran depuis l'avènement de la République islamique.

Mehdi Debadj fut arrêté en 1983 en raison de ses croyances religieuses. Relâché puis arrêté de nouveau, il fut soumis à la torture afin qu'il abjure et renonce à ses activités religieuses. Durant ses dix années de détention, il a été constamment transféré de prison. Dans celle de Sari, il a été gardé dans un cachot sans lumière d'à peine un mètre carré. Pendant tout ce temps, il est resté sans nouvelles de sa femme et de ses enfants. Ce ministre des Assemblées de Dieu (le plus important groupe de pentecôtistes dans la mouvance protestante évangélique) a été détenu sans qu'aucune accusation précise soit portée contre lui. Il subit finalement son procès en 1993 et fut condamné à mort pour « crime d'apostasie » et « espionnage religieux ».

Grâce au battage médiatique entourant sa condamnation et aux pressions internationales, en particulier des gouvernements français et américain, le traducteur fut remis en liberté. Mais sa liberté fut de courte durée: le 5 juillet 1994, son cadavre a été découvert dans une forêt près de Téhéran. Il était coupable d'avoir changé de religion et traduit la Bible. Mehdi Debadj est une autre victime de l'intolérance religieuse. L'ancien premier ministre de l'Iran, proche de l'ayatollah Khomeiny, Mir Hossein Moussavi, avait fondé beaucoup d'espoir dans la révolution de 1979. Trente ans plus tard, il n'y croit plus. « La dictature au nom de la religion, dit-il, est la pire des dictatures. »

Régimes totalitaires

Sous les régimes totalitaires, l'attitude des censeurs, sanglés dans leur corset idéologique, ne vaut guère mieux que celle des grands pontifes, qui campent sur leurs positions dogmatiques et leurs certitudes.

Le poète et traducteur ukrainien Vasyl Stus (1938-1985), ardent militant des droits de l'homme, est arrêté par le KGB le 12 janvier 1982 pour « activité et propagande antisoviétique » et pour avoir publié ses poèmes en Occident. Pendant sa détention au camp soviétique des répressions politiques, Perm-36, l'un des plus durs, ce « dangereux criminel d'État » compose des poèmes et traduit Goethe, Rilke et Brecht, dans des conditions de vie abominables. Un comité international d'universitaires, d'écrivains et de poètes a proposé sa candidature pour le Prix Nobel de littérature de 1986, mais le dissident est mort mystérieusement en septembre 1985. Il avait 47 ans. Comme au temps de l'Inquisition, ses poèmes et ses traductions ont été confisqués.

Au cours de l'année qui suit le putsch militaire de 1967 en Grèce, Pavlos Zannas est arrêté pour appartenance au réseau de résistance, traduit en cour martiale et condamné à dix ans et demi de prison. Son crime: avoir traduit des émissions étrangères insérées dans les bulletins clandestins du réseau. Une fois en prison, Zannas, alors âgé de 40 ans, se met à traduire À la recherche du temps perdu en grec démotique. Les trois premiers volumes paraissent en 1971 et obtiennent un succès retentissant auprès des lecteurs et des critiques. Le poète et Prix Nobel de littérature Georges Séféris, touché par le sort injuste fait au traducteur, écrit: « Le destin a voulu que le livre du temps fût placé entre les mains d'un condamné politique ayant à purger une peine ridiculement longue si l'on pense au délit pour lequel on dit l'avoir puni. »

Filomeno Da Silva Ferreira a été accusée de trahison pour avoir traduit des articles de journaux portugais traitant du Timor-Oriental, ancienne colonie portugaise annexée unilatéralement par l'Indonésie en 1976. La traductrice a par la suite été acquittée de ce chef d'accusation par un tribunal indonésien, mais elle a été inculpée d'avoir « conspiré pour commettre un acte de trahison ». Pour ce crime, elle a passé cinq ans et huit mois en prison. « Si un traducteur doit payer son travail de sa vie ou de sa liberté, a écrit le théoricien de la traduction Anthony Pym, c'est que les enjeux de son activité sont parfois plus élevés qu'on ne le croit. »

La traduction, un lieu de pouvoir

Ces quelques cas montrent à l'évidence que la traduction est parfois un lieu de pouvoir. Elle pratique des brèches dans le mur des langues, mais aussi dans les forteresses idéologiques. Elle fissure la pensée monolithique, ébranle les positions trop dogmatiques, se heurte aux intégrismes réducteurs. La traduction teste la tolérance des sociétés à la diversité d'opinions et au pluralisme culturel. Partout où des libertés sont bafouées, des traducteurs qui attachent du prix au respect de la dignité humaine représentent une menace pour les régimes totalitaires et les orthodoxies

religieuses ou idéologiques. Les bûchers, les excommunications, les fatwas, les chaînes, les échafauds, les exécutions sommaires, les peines de réclusion sont autant de manifestations sinistres de l'intolérance de ces régimes et de ces doctrines à oeillères.

Traduire est parfois un crime passible de la prison ou de l'échafaud.

Au Siècle des lumières, D'Alembert avait bien vu que « de toutes les injustices dont les traducteurs ont droit de se plaindre, la principale est la manière dont on a coutume de les censurer ».

Source: Le Devoir, 16 août 2011, p. A-7.